



10^e anniversaire de l'Association Vaudoise de Santé et Sécurité au Travail (AVSST)

Philippe Conus

Directeur Suva Lausanne

4 juin 2019

Rétrospective

Comment est née la Suva?

Histoire de la Suva – Comment tout a commencé



Faire preuve d'inventivité malgré les nombreux obstacles

**Paul Usteri, premier président du Conseil
d'administration de la Suva**



Echafaudage destiné à la construction du siège de Lucerne

La composition paritaire du Conseil d'administration, secret de la réussite de la Suva

Le premier Conseil d'administration était
composé de 38 hommes et 2 femmes.



La salle du Conseil d'administration de la Suva, au siège de Lucerne

1^{er} avril 1918, «date de naissance» officielle de la Suva

Une ouverture retardée par la guerre



Des troupes lucernoises prêtant serment durant la Première Guerre mondiale

Poser les bases de l'assurance-accidents, une tâche ardue

**Informé et répertorié les entreprises
relevant de l'assurance obligatoire a été un
tour de force.**



La place de la gare à Lucerne en 1920. On reconnaît le siège de la Suva à l'arrière-plan.

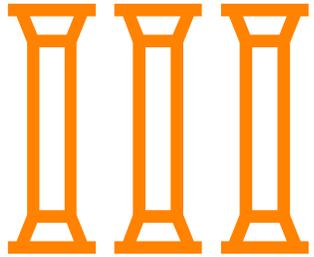
100 ans Suva – Activités



Aujourd'hui

La Suva en 2019

Mieux qu'une assurance – Le modèle Suva



La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation.



La Suva est gérée par les partenaires sociaux. La composition équilibrée du Conseil de la Suva, constitué de représentants des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.



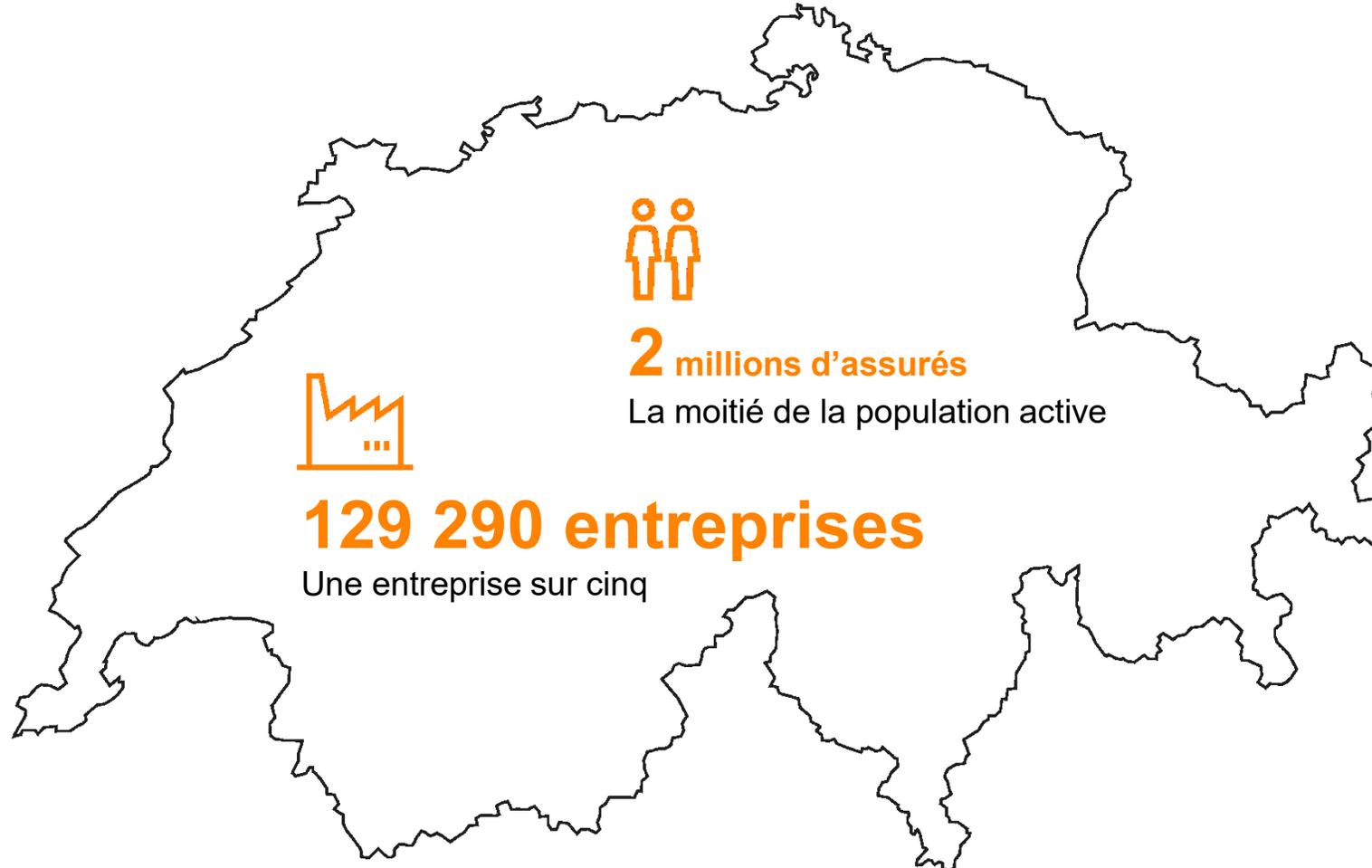
Les excédents de recettes de la Suva sont restitués aux assurés sous la forme de primes plus basses.



La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'Etat.

Qui est assuré auprès de la Suva?

La moitié de la population active



La Suva en bref

Chiffres-indices 2017



4200

collaborateurs,
cliniques comprises

129 290

entreprises assurées

2 mio.

personnes assurées

149,6 mrd CHF

masse salariale assurée

465 701

accidents et maladies
professionnelles

4,2 mrd CHF

recettes de primes

4,3 mrd CHF

prestations d'assurance

538 mio. CHF

frais d'exploitation

51,2 mrd CHF

valeurs immobilisées
(valeur de marché)

363 mio. CHF

résultat d'exploitation
avant réduction du fonds
de compensation

103 mio. CHF

investissements dans la
prévention des maladies et
accidents professionnels
ainsi que des accidents
non professionnels

Source : Suva 2017

Votre partenaire local – Suva Lausanne

120

collaborateurs

8'000

entreprises assurées

120'000

assurés

32'000

déclarations
d'accident par an

250 mio.

de francs de prestations
d'assurance par an

Nos clients sont au cœur de notre vision. Pour eux, nous rendons le travail et les loisirs sûrs.

Vision

La Suva rend le travail et les loisirs sûrs.

- Nous sommes perçus par nos clients et partenaires comme étant une entreprise unique en matière de prévention, d'assurance et de réadaptation.
- Nous fournissons chacun des services proposés avec efficacité, et tous génèrent un avantage durable.
- Nous nous occupons de nos clients de manière personnelle et complète.

Nous prévenons et atténuons les souffrances dues aux accidents et aux maladies professionnelles au service des partenaires sociaux.

Mission

Nous prévenons et atténuons les souffrances dues aux accidents et aux maladies professionnelles.

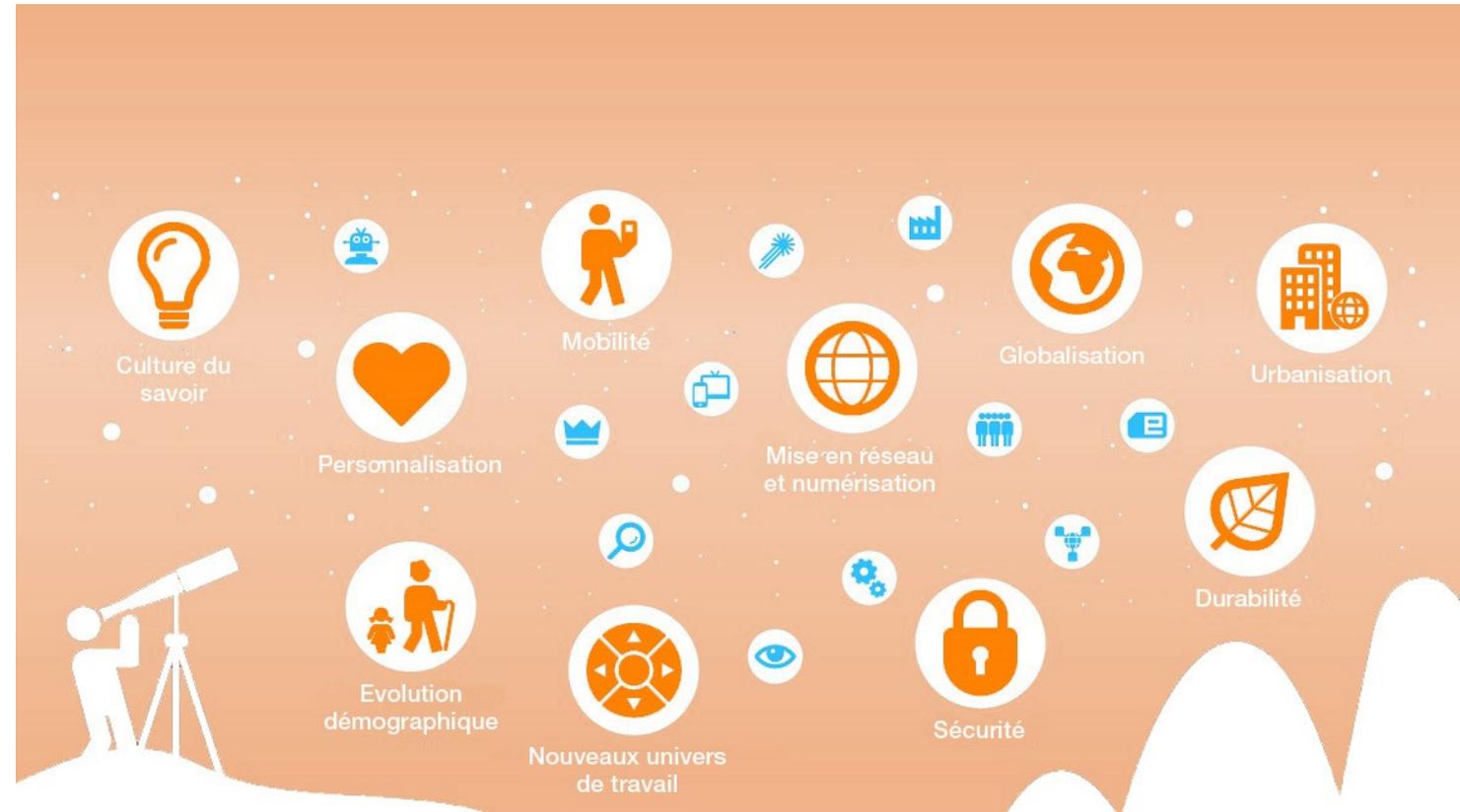
Nous gérons l'assurance-accidents obligatoire et l'assurance militaire (pour le compte de la Confédération) avec efficacité au service des employeurs et des travailleurs. Nous sommes compétitifs et nous restituons les excédents de recettes à nos clients. L'être humain est au cœur de notre action.

- Nous prévenons les accidents et les maladies professionnelles à travers une prévention globale.
- Nous veillons à la stabilité financière de la Suva en pratiquant des primes conformes au risque et une politique de placement performante.
- Nous faisons en sorte que les personnes accidentées ou malades puissent accéder aux meilleurs soins possibles et réintégrer un poste de travail le plus rapidement possible.

Parée pour l'avenir

La transformation digitale est sur toutes les lèvres

Mégatendances à l'échelle mondiale – Les moteurs de la société connectée



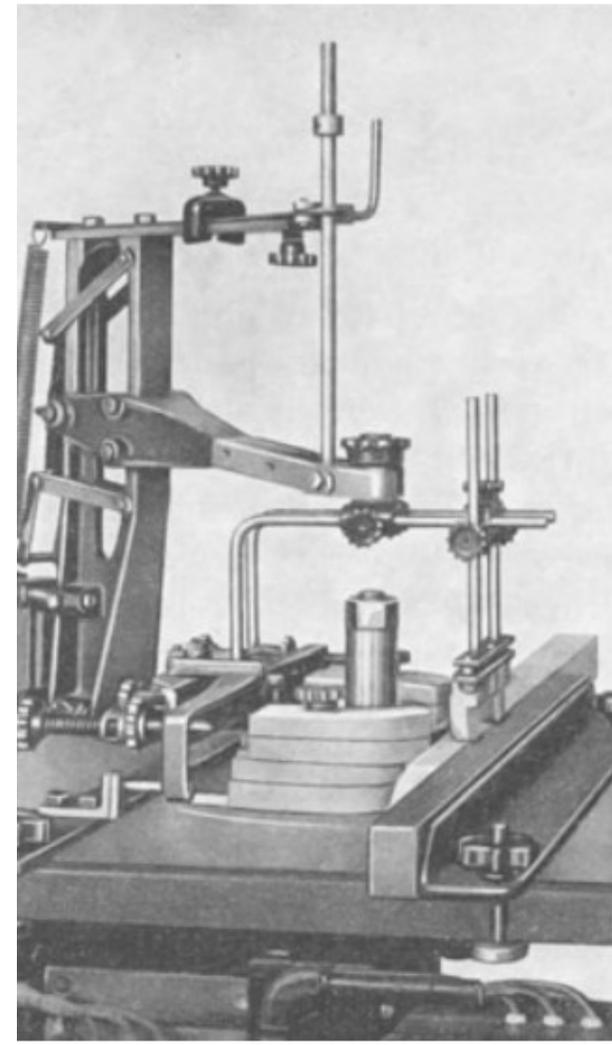
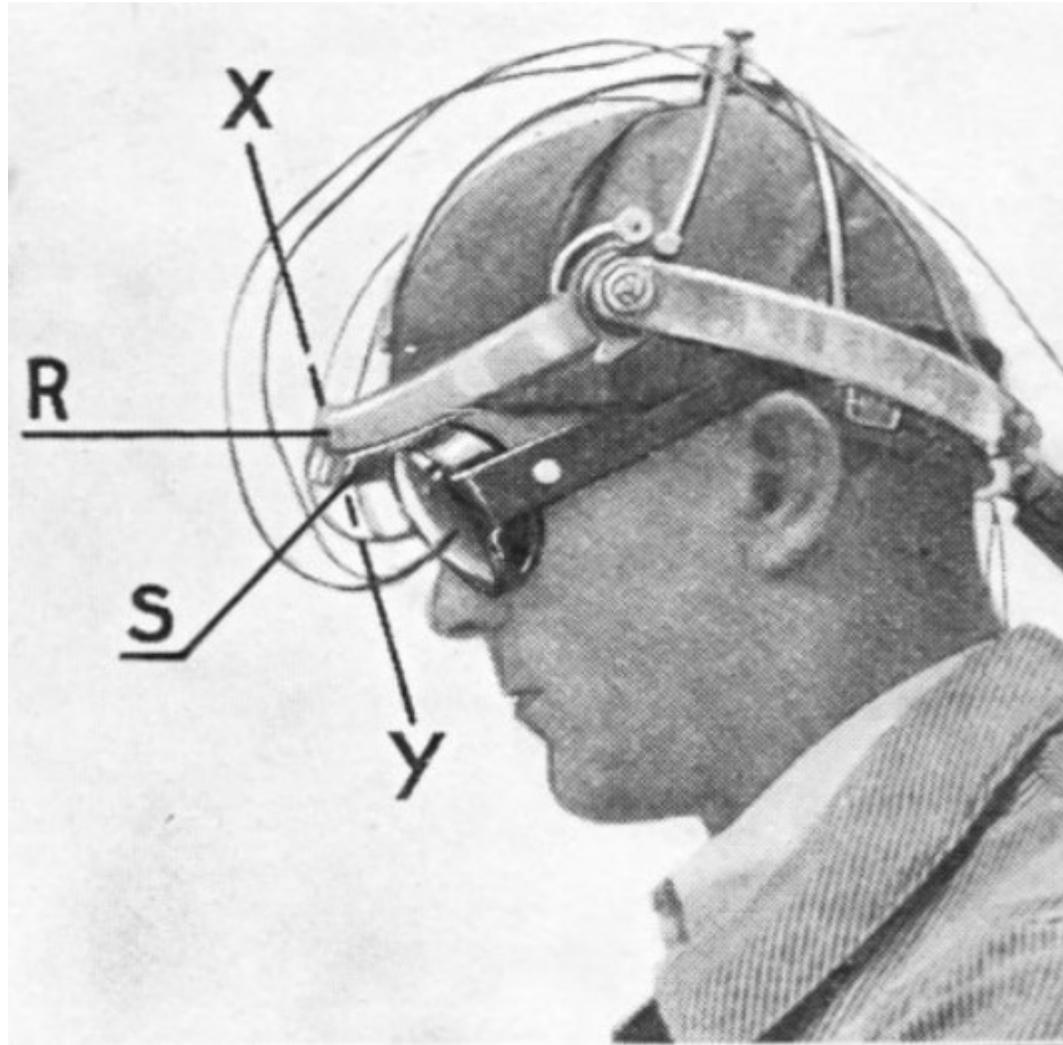
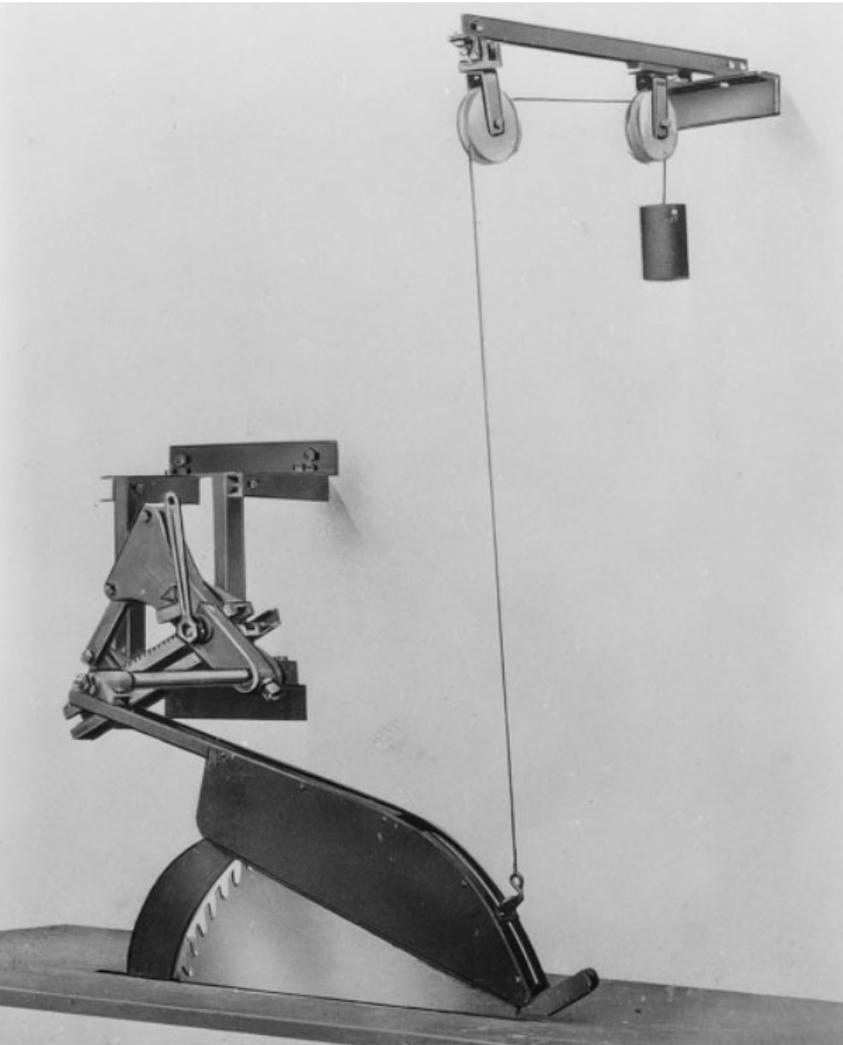


Evolution et nouveaux défis de la prévention



Mattmark, 30 août 1965, 17h15





...unfälle...accidents...infortuni...



Schweizerische Unfallversicherungsanstalt
Cassa nazionale svizzera d'assicurazione en cas d'accidents
Istituto nazionale svizzero di assicurazione contro gli infortuni

11/1971

Lucerne, novembre 1971

Parait tous les mois



Non, car ce chariot élévateur n'est pas aménagé pour le transport de personnes

Il arrive fréquemment que des personnes qui sont transportées sur les bras de fourche d'un chariot élévateur glissent et passent sous les roues de l'engin. Celui qui est assis à l'arrière ou sur le côté court également le risque d'être jeté à terre ou coincé.

Il est interdit de transporter des personnes sur les chariots élévateurs!
(Des exceptions ne sont admises qu'avec des engins spécialement aménagés pour le transport de personnes*).



Récemment P. se fit transporter sur les bras de fourche d'un chariot élévateur. Pendant le trajet, il glissa et tomba. Le chariot lui passa sur les jambes, lui causant de graves blessures. Résultat: incapacité de travail 6 semaines durant.

*Voir aussi les « Règles relatives aux chariots de manutention automobiles » form. CNA 1752.

Affiche en aluminium « Interdiction de transporter des personnes », form. CNA 1728/9



CHARTRE

Soutenu par **suva**pro

Construction

Comme signataires de cette chartre, nous nous engageons à faire respecter les règles de sécurité pour préserver la vie et l'intégrité de tous les intervenants sur les chantiers. Nous mettons tout en œuvre pour respecter les règles de sécurité de nos domaines de compétence. En cas de nécessité, nous interrompons notre activité et disons STOP.

STOP EN CAS DE DANGER / SÉCURISER / REPRENDRE LE TRAVAIL

En tant que mandataire:

- Dès la préparation des soumissions, j'informe sur les risques liés au projet et prévois les articles nécessaires à la sécurité.
- Je planifie et coordonne l'activité des différents intervenants en fonction de l'avancement des travaux en intégrant les mesures pour chaque étape.
- Je vérifie l'application effective des mesures prévues. Au besoin, j'ordonne des mesures correctives.
- En cas de manquement grave à la sécurité, j'ordonne l'arrêt immédiat des travaux.

En tant que cadre:

- J'analyse les documents de soumission et détermine les mesures de sécurité nécessaires.
- J'instruis mon personnel et mets à disposition les moyens de protection. Je fais participer mes collaborateurs aux décisions.
- Je vérifie la mise en œuvre effective des mesures prévues. Au besoin, j'ordonne des mesures correctives.
- En cas de manquement grave à la sécurité, j'ordonne l'arrêt immédiat des travaux.

En tant que collaborateur:

- Je m'informe, fais des propositions et applique les règles et consignes de travail.
- Je ne modifie en aucun cas les dispositifs de protection, sauf pour leur remise en état. Je veille à ne mettre personne en danger.
- Je sécurise ma place de travail et corrige immédiatement les défauts ou les annonce à mon supérieur.
- En cas de manquement grave à la sécurité, j'interromps l'activité et informe immédiatement mes collègues et supérieurs.

Ingénieurs et architectes:

sia
 Schweizerischer Ingenieur- und Architektenverein
 Société suisse des ingénieurs et des architectes
 Società Svizzera degli Ingegneri e degli Architetti
 Swiss society of engineers and architects

usic
 Vereinigung der Schweizerischen Bauingenieure
 Association des Ingénieurs Suisses
 Associazione Ingegneri Svizzeri

BBA Bund Schweizer Architekten
FAS Fédération des Architectes Suisses
FAS Federazione Architetti Svizzeri

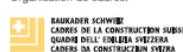
Associations patronales:



Syndicats:



Organisation de cadres:

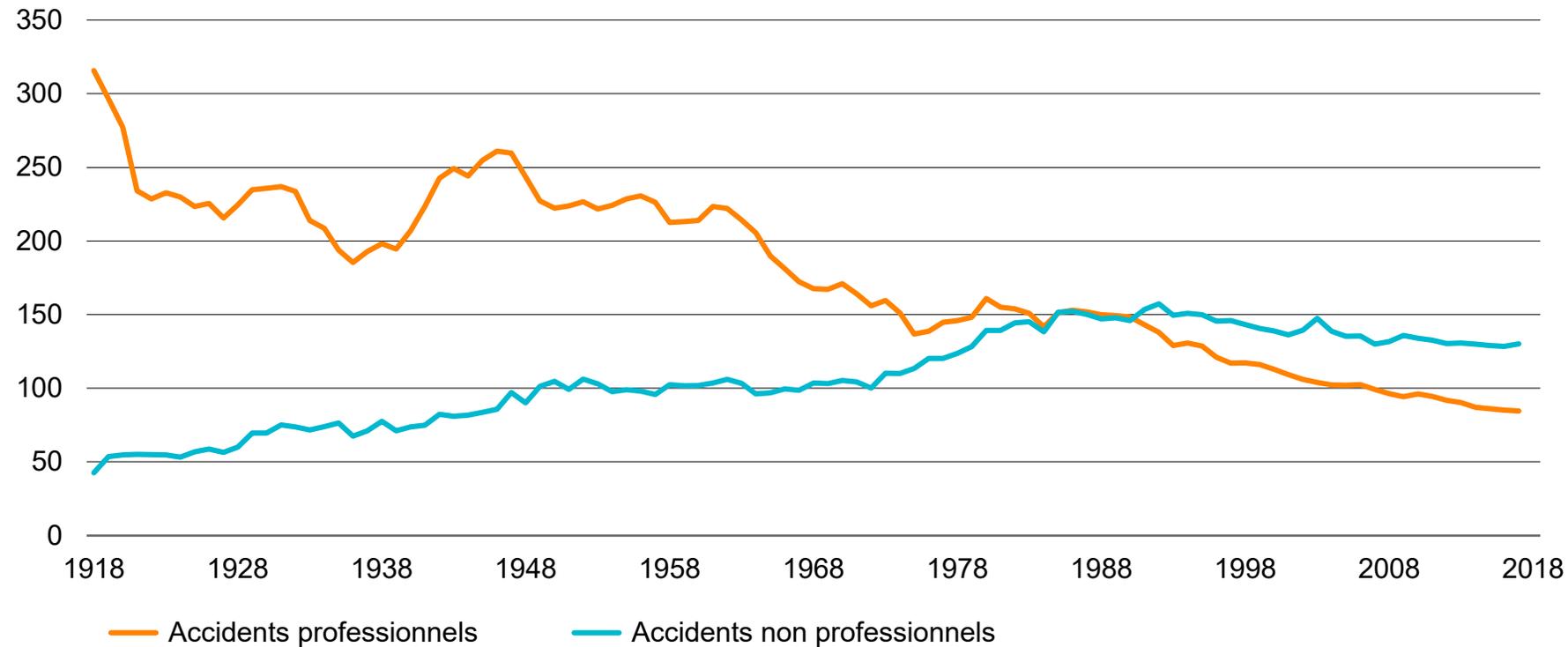


www.charte-securite.ch



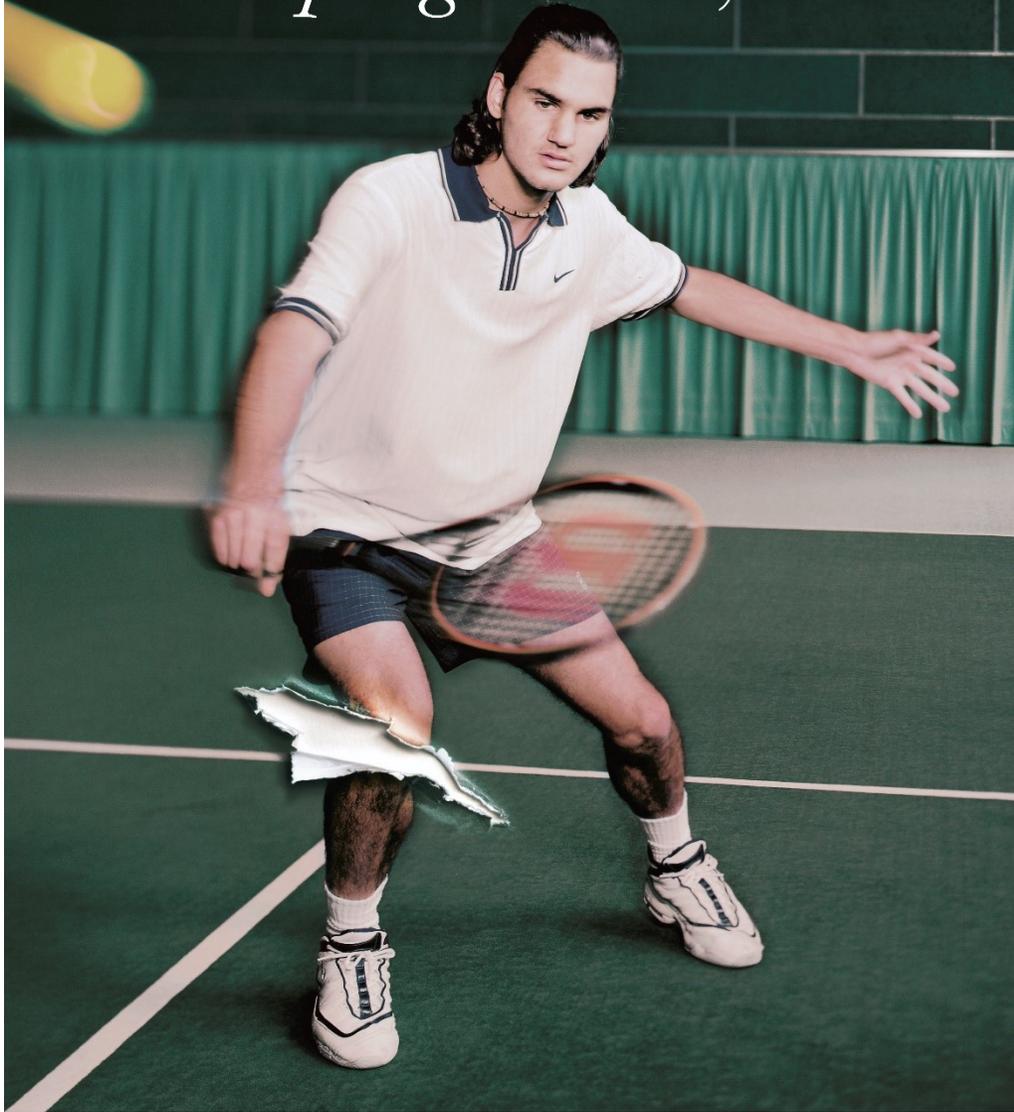
Prévention durant les loisirs – Plus d'accidents non professionnels

pour 1000 travailleurs à plein temps



Source: Suva, VTS

Un claquage? Non, merci.



771081 / www.suva.ch

Attention les articulations. 5 minutes avant le match.

Faites comme les pros: échauffez-vous! Rien de tel qu'une bonne séance d'échauffement pour éviter les blessures. Et mettre toutes les chances de votre côté pour gagner le match!

suva*liv!*
Sichere Freizeit

suva

Dans le futur...

Placer l'humain au centre – prévention comportementale

Tenir compte du comportement dans les contrôles, les documents et les campagnes

Un programme 2020+ :

«En bonne santé pendant toute sa vie professionnelle»



Forêt de Froideville / VD, 5 juin 2019

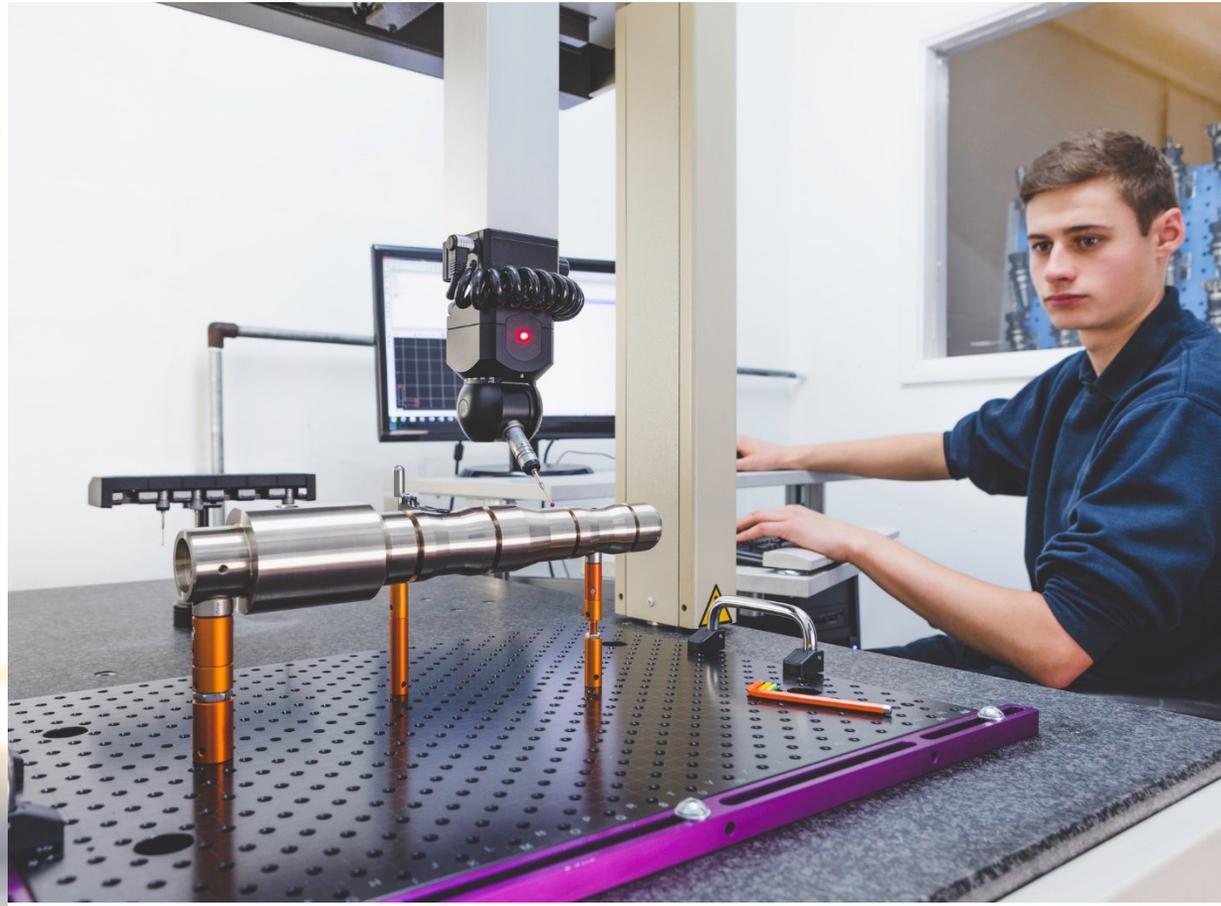


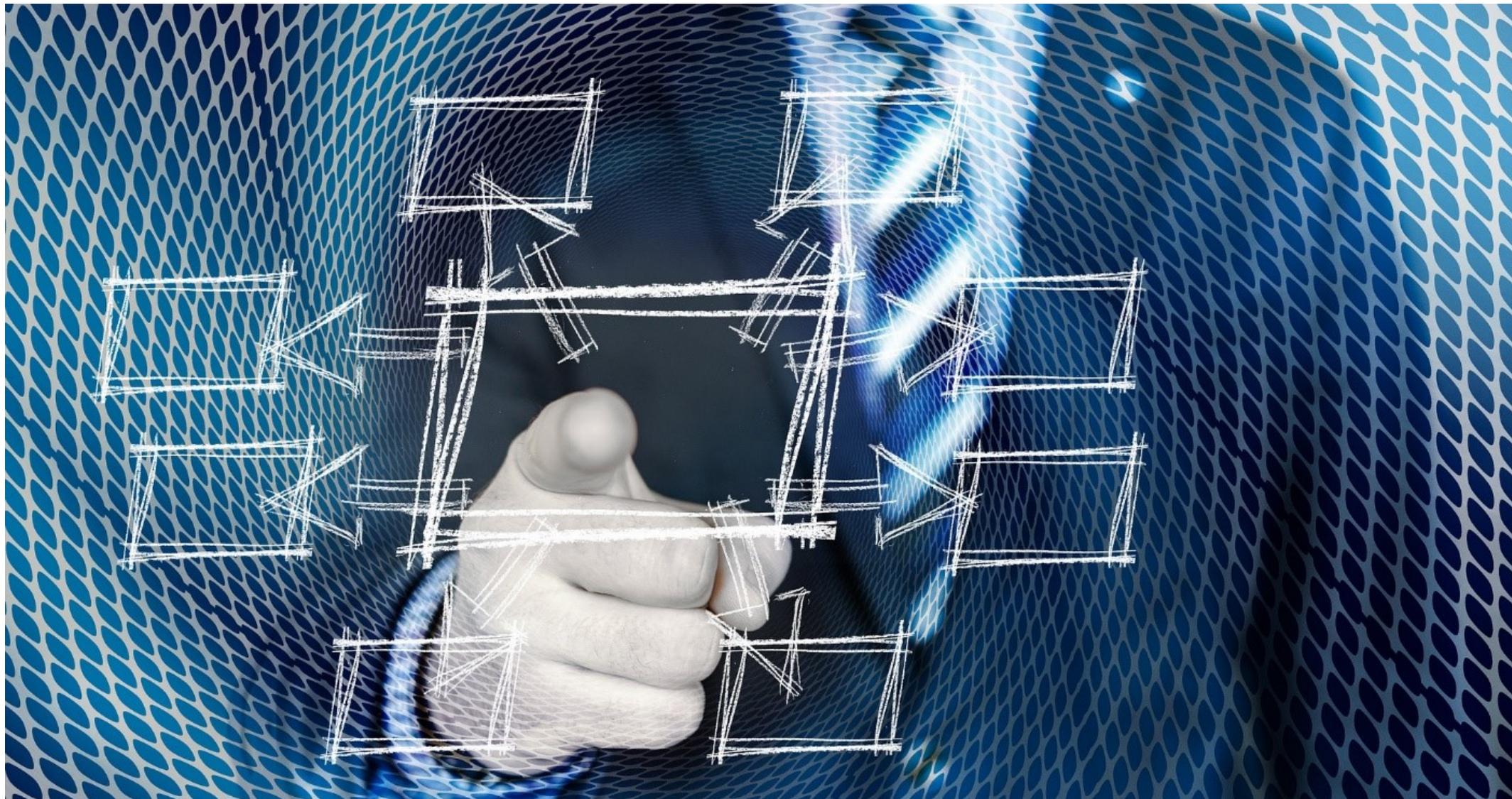




suva

Au coeur de... demain: Les interfaces et interactions Homme-Machine ((H-M, M-M, M-H-M, H-M-H, etc.)





Merci de votre attention!